



## **PV du Conseil Municipal - Séance du 23 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme BAS Christelle, Maire

### **Nombre de membres :**

*Afférents au conseil Municipal : 15*

*En exercice : 14*

*Ayant pris part à aux délibérations : 12*

*Date de la convocation : 20/06/2025*

*Séance ouverte à 20h00*

**Présents** : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GAUDRAY** Catherine, **GUERAUD-PINET** Pauline, **GUERAUD-PINET** Pauline, **PETIT** Elodie, **QUILLON** Fabrice, **RABATEL** Mickaël, **SAVOYAT** Karine, **VALDIVIA** Géraldine

**Excusés** : **CAVASIN** Margaret, **GUILLOT-JEROME** Stéphane,

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : **SAVOYAT** Karine

### **Ordre du jour**

- Approbation CR du conseil précédent
- CR Commissions communales
- CR Commissions intercommunales
- Délibérations diverses :
  - Budget 2025 – Décision Modificative
  - Boucles cyclo touristiques – avis pour signature convention
  - Subventions aux associations
- Points divers

---

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la dernière séance, le valide à l'unanimité des membres présents.

---

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **BUDGET 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°2 (Délibération 2025-024)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'annulation de permis de construire, la commune doit rembourser la taxe d'aménagement qui avait été versée par les pétitionnaires.

Ces dépenses n'ayant pas pu être anticipées, il convient de modifier le budget primitif comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe d'aménagement		10 000,00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>10 000,00 €</b>
D 2131 : Constructions bâtiments publics	10 000,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>10 000,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, Les conseillers municipaux, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de Mme le Maire
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2025 (Délibération 2025-025)**

Mme le maire rappelle au conseil municipal qu'une somme globale de 10 000 € a été votée au budget à l'article 65748 (subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé).

Il convient de définir la répartition de cette somme vers les différentes associations que nous souhaitons subventionner

Mickaël RABATEL en charge de la vie associative présente la proposition les montants et bénéficiaires suivants :

Article comptable	Associations	Montant pour 2025	Observations
65748	A.C.C.A	128,00 €	
	Comité de Jumelage	210,00 €	
	ADMR aide à domicile	600,00 €	
	Anim Montagnieu	500,00 €	
	Garderie "Les Loustics"	579,00 €	
	Amicale Boules de Montagnieu	125,00 €	
	Fitness club de Montagnieu	125,00 €	
	Club Pongiste Montagnieu	125,00 €	
	VIET VO DAO CLUB	125,00 €	
	Amicale des donneurs de sang	50,00 €	
	Le Souvenir Français	50,00 €	
	Les amis du Chatelard	125,00 €	
	Sou des Ecoles - piscine	890,00 €	
	FCVH 38	741,00 €	Délibération 2019-1119-04
<b>TOTAL ARTICLE 65748</b>		<b>4 373,00 €</b>	

Mme le maire rappelle aux membres du conseil que chaque subvention a été attribuée et sera versée uniquement sur présentation d'une demande de subvention de l'association justifiée d'un état financier de l'association.

Le conseil municipal à l'unanimité

- ⇒ **VALIDE** cette proposition

⇒ **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **RÉVISION DES BOUCLES CYCLOTOURISTIQUES DÉPARTEMENTALES – CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE (Délibération 2025-026)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de l'Isère prévoit une refonte de son offre de boucles cyclo touristiques, conformément à la mise en place d'un nouveau référentiel national définissant la *cotation de la difficulté des itinéraires de tourisme à vélo*.

Dans ce cadre, trois nouveaux itinéraires ont été conçus sur le secteur des Vals du Dauphiné, en partenariat avec la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (CCVD) et les associations locales de cyclistes.

Ainsi, la boucle existante sera remplacée par trois nouveaux parcours maillant le territoire, présentant des niveaux de difficulté allant de « très facile » (vert) à « difficile » (rouge).

La commune de Montagnieu sera traversée par la **boucle n°9**, intitulée « **L'échappée panoramique** », d'une longueur totale de **63,7 km**. Cet itinéraire emprunte à la fois le réseau routier départemental et communal, en et hors agglomération, et est classé de niveau « **difficile** ».

Afin de rendre ces itinéraires pleinement opérationnels, il est nécessaire que le Département de l'Isère procède à leur **jalonement** (signalisation).

Dans ce cadre, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de **convention de création et de gestion des boucles cyclo touristiques**, à conclure entre la Commune et le Département de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition de convention telle que présentée ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son Premier Adjoint en cas d'empêchement, à **signer ladite convention** ainsi que tout document afférent à ce dossier.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

La convention signée avec SIMPLIC pour l'emploi de M. Roger MAGALHAES se termine le 23 septembre.

Un CDD lui a été proposé à compter du 24 septembre jusqu'au 31 décembre 2025.

## **DIVAGATION DE CHIENS SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL**

Il a été constaté que certains propriétaires de chiens utilisent le stade communal comme terrain de jeu pour leurs animaux. Cette pratique perturbe le bon fonctionnement des robots de tonte, dont les cycles sont fréquemment interrompus par la présence et les mouvements des chiens.

Par ailleurs, de nombreuses déjections canines ont été relevées sur le terrain et ses abords, entraînant des désagréments pour les joueurs ainsi que pour l'employé communal chargé de l'entretien.

Madame le Maire informe en conséquence le Conseil Municipal qu'un arrêté sera prochainement pris afin d'interdire la présence des chiens sur le terrain de football et dans ses abords immédiats.

## **CR DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **SYCLUM**

Mme le maire a eu un Rendez-vous avec un employé du Syclum pour la mise en place de poubelles de tri à différents endroits de la commune.

### **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI SCOLAIRES**

#### Effectifs 2025/2026

Il y a actuellement 106 élèves scolarisés.

#### Personnel

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de Mme Laetitia ANDUJAR se terminait le 31 août 2025 et cette dernière nous a informé ne pas souhaiter continuer.

Pour la remplacer Mme Sylvie DAVID a débuté dès le 11 septembre.

Mme Patricia GINET est en arrêt de travail depuis le 02 septembre. Le remplacement a été mis en place avec l'association Osez.

#### Cantine

Le 10 septembre s'est tenue une réunion d'information à destination des parents d'élèves, consacrée à la présentation du service de cantine scolaire.

La diététicienne du traiteur **API Restauration** était présente et a exposé le fonctionnement ainsi que les objectifs de l'entreprise.

Des formations adaptées seront recherchées afin de renforcer et compléter les compétences du personnel en charge du service de restauration scolaire.

### **AFFAIRES SOCIALES**

#### Mutuelle communale

La prochaine permanence aura lieu le 31 octobre prochain

#### Ateliers pour les aînés

Les ateliers « Équilibre » ont débuté le 19 septembre dernier pour 12 séances. Il y a 13 participants.

#### Repas des Aînés

Il se déroulera le 18 octobre 2025

#### Octobre Rose / Novembre bleu

Cette année, le CCAS a souhaité s'associer aux campagnes Octobre Rose et Novembre Bleu, en soutien à la recherche contre les cancers féminins et masculins.

À cette occasion, la commune sera décorée en rose du 1er au 31 octobre, puis en bleu du 1er au 30 novembre.

Une vente de pin's ruban rose et ruban bleu sera organisée en mairie pendant les heures d'ouverture au public, du 1er octobre au 30 novembre.

Une vente complémentaire pourra également avoir lieu lors du marché de Noël, prévu le 6 décembre.

L'intégralité des bénéfices sera reversée au service de recherche de l'hôpital Léon Bérard.

## **VOIRIE**

### **Travaux quartier de Marlieu**

Le marquage au sol devrait avoir lieu début octobre

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **Mairie**

Le devis de l'entreprise Station Clim pour la réparation de la pompe à chaleur de la mairie s'élève à 3238,35 euros HT.

Il est validé à l'unanimité.

Station Clim a aussi fait une proposition de contrat d'entretien a été présentée. Elle comprend 2 visites par an pour les trois climatisations et la pompe à chaleur pour un montant de 2370 euros TTC par an.

L'entreprise Station Clim a aussi fait une proposition pour l'installation d'une climatisation pour le local serveur.

D'autres devis seront demandés pour le contrat d'entretien et pour l'installation de la climatisation

---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 22h50

### **Prochaine séance prévue :**

Le 28 octobre 2025 à 20h00

Le maire  
Christelle BAS

Le secrétaire de séance  
Karine SAVOYAT